



# NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES (N.A.O.)

Les Négociations Annuelles Obligatoires continuent toujours dans notre association (reprise en septembre). Elles reprendront sur la suite de l'accord d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**Dès l'élection de SUD en 2016**, nous avons axé nos actions sur **l'égalité de traitement concernant les congés associatifs** pour tous les salariés. **Dorénavant, c'est chose faite.**

Maintenant nous travaillons sur les priorités des négociations pour les mois prochains. Plusieurs sujets importants. Cependant, dans un **souci de travail collectif et de transparence démocratique**, nous souhaitons prendre l'avis de tous les salariés afin d'être le plus cohérent possible dans nos revendications.

**EN EFFET, NOUS SOMMES VOS REPRÉSENTANTS ET LES REVENDICATIONS QUE NOUS PORTONS DOIVENT ÊTRE AU PLUS PROCHE DE VOS ATTENTES.**

Dans le cadre de ces N.A.O., nous pouvons aborder plusieurs thèmes :

- **les rémunérations** : négociation sur les bas salaires
- **l'amélioration des conditions de prise en charge des « absences pour enfants malades »** : journées acquises, prise en charge financière
- **la durée effective et l'organisation du temps de travail** : droit pour toutes les catégories professionnelles d'accéder aux temps partiels, organisation de planning, validation des temps de travail...
- **La demande de subrogation** : la subrogation permet à l'employeur de percevoir les indemnités journalières qui lui sont dues par sa caisse d'assurance maladie pour la période de l'arrêt de travail ou du congé considéré. Ainsi notre employeur sera amené à faire l'avance au salarié qui touchera son salaire intégralement et le salarié ne sera plus dans l'attente des indemnités sécu versées tous les 10 ou 15 jours.
- **Notre régime prévoyance** : notre système de couverture d'indemnités en cas d'arrêt maladie.

Comme vous pouvez le constater nous ne manquons pas d'idées quant aux futures N.A.O.

Seulement nous nous sommes toujours voulu un syndicat participatif et pour cette raison, nous souhaitons connaître votre avis sur les thèmes à aborder en priorité.

Pour ça, vous pouvez numéroter les propositions de 1 à 5 (dans la marge, le 1 étant la priorité, le 5 le sujet le moins urgent). Nous vous communiquerons le résultat de cette consultation et vous proposerons alors des réunions de travail pour élaborer ensemble notre travail revendicatif.

**MERCI DE REMETTRE VOS RÉPONSES DANS LA BOÎTE À LETTRES DU CE**

N'hésitez à m'interpeller ou envoyez-nous remarques, avis et questions par mail (sudapajh17@gmail.com ou sur notre mail PROGEDIS APAJH [syndicatsud](mailto:syndicatsud)).

Et n'hésitez pas à consulter notre page Facebook SUD APAJH 17... des infos en continu.

Le syndicat SUD est un outil collectif, utilisez-le, c'est le vôtre !

**Cédric, votre délégué syndical SUD.**